



Boischatel
De nature exceptionnelle

CERTIFICAT

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 *décrotant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau* était de six mille deux cent vingt-six (6226);
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 *décrotant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 17^e jour du mois de mai 2024.

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière